Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/7536

27.12.2024

DÉCISION DU CONSEIL

du 16 décembre 2024

portant désignation de deux suppléants du conseil d'administration de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie

(C/2024/7536)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/942 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 instituant une agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie [1], et notamment son article 18,

considérant ce qui suit:

(1) Le règlement (UE) 2019/942 dispose que le Conseil doit désigner cinq membres du conseil d'administration de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ci-après dénommé «conseil d'administration») et leurs suppléants.

(2) Le règlement (UE) 2019/942 dispose qu'un membre du conseil d'administration ne peut être membre du conseil des régulateurs de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie, et que les membres du conseil d'administration doivent agir de manière indépendante et objective dans l'intérêt de l'ensemble de l'Union.

(3) Le 8 décembre 2023, le Conseil a adopté une décision [2] portant désignation de trois membres et de trois suppléants du conseil d'administration pour une période de quatre ans à compter du 28 janvier 2024. Le 12 octobre 2024, l'une de ces suppléants, M[me] Karin LUNNING, a démissionné de ses fonctions de suppléante du conseil d'administration.

(4) Le 24 mai 2024, le Conseil a adopté une décision [3] portant désignation de deux suppléants du conseil d'administration pour une période se terminant le 28 janvier 2026. Le 27 septembre 2024, l'un de ces suppléants, M. Wouter RAAB, a démissionné de ses fonctions de suppléant du conseil d'administration.

(5) Le Conseil devrait désigner deux suppléants afin de remplacer M[me] Karin LUNNING et M. Wouter RAAB pour le reste de leurs mandats respectifs,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont désignées en tant que suppléants du conseil d'administration les personnes suivantes:

— M[me] Emmanuela TRULI, Grèce, pour un mandat se terminant le 28 janvier 2028,

— M. Atanas GEORGIEV, Bulgarie, pour un mandat se terminant le 28 janvier 2026.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 16 décembre 2024.

Par le Conseil

Le président

LANTOS C.

[1] JO L 158 du 14.6.2019, p. 22, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2019/942/oj.

[2] Décision du Conseil du 8 décembre 2023 portant désignation de trois membres et de trois suppléants du conseil d'administration de l'Agence pour la coopération des régulateurs de l'énergie (OJ C, C/2023/1525, 13.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2023/1525/oj).

[3] Décision du Conseil du 24 mai 2024 portant désignation de deux suppléants du conseil d'administration de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (JO C, C/2024/3502, 29.5.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/3502/oj).